

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 juillet 2024

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 h30 à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 26 juin 2024, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

Anthony CHANAUD, Philippe DEGUELLE, Genevieve COMTE, Colette SCHREYS, Gérard DIEM, Georges BENNAVAIL, Alair ESPERCE, Simone FAVRY, Joelle BAUMANN, Emil HEIGL, Alain ELOY, Marie FREMONT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Gilles LABERTY a donné pouvoir à Emil HEIGL ; Stanislas MANIAK a donné pouvoir à Simone FAVRY ; Didier MALET a donné pouvoir à Anthony CHANAUD ; Helen DUCEAU a donné pouvoir à Georges BENNAVAIL

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Kevin THIRION ; Audrey RANTRUA ; Emanwela EDWINS

Ordre du jour

1- Fixation de l'horaire des fêtes sur la commune

2- Noms de rues et chemins

3- Délégation de Service Public pour le Café de Fa

4- Recrutement d'un agent d'entretien

Questions diverses

Secrétaire de séance : Genevieve COMTE

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de Mr Anthony CHANAUD, Maire. M le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 Mai 2024 qui est adopté à l'unanimité.

1- Fixation de l'horaire des fêtes sur la commune

Afin d'aborder cette question collectivement et de manière ouverte, M le Maire a invité les associations de la commune qui font vivre le village, en organisant fêtes et manifestations, à participer à cette séance du conseil. A cette occasion, M le Maire précise que c'est une chance d'avoir un tel tissu associatif sur la commune et remercie l'ensemble des bénévoles pour leur implication. Néanmoins M le maire précise que ces fêtes doivent être organisées en tenant compte également du respect du voisinage. Il est devenu important de définir les règles que chacun devra suivre en matière d'horaires pour une meilleure cohabitation entre organisateurs et riverains, villageois et participants, en trouvant un modus vivendi qui convienne à tous. Après de riches échanges entre élus et représentants des associations, il apparaît consensuel d'accorder spécifiquement aux fêtes annuelles et estivales des comités de fêtes de Fa et Rouvenac et à la fête de la musique organisée par l'association Facette le 21 juin une autorisation allant jusqu'à 2h du matin au plus tard. M le Maire propose que l'extinction de l'éclairage public ait lieu une heure après l'arrêt des festivités, soit à 3h. Il est proposé que les autres associations qui ponctuellement organiseraient des manifestations tardivement arrêtent leur activité à 1h du matin au plus tard. Le élus et bénévoles des associations présentes sont d'accord pour ce mode de fonctionnement.

Le Président de Facette demande que puisse être abordée lors d'une réunion ultérieure la question des subventions aux associations et demande que soit prise en compte le dynamisme de l'association et la fréquence des fêtes qu'elle propose pour faire vivre le village. M le Maire précise que cette question sera abordée lors des réunions de débat budgétaire à venir.

M le Maire soumet au vote cette question concernant les horaires. Approuvé à l'unanimité.

- Noms de rues et chemins

M le Maire précise que le travail des élus et de la secrétaire de mairie en matière d'adressage sur la commune se poursuit. C'est un travail fastidieux, obligatoire mais utile car il permet aux habitants en étant mieux référencés d'être plus vite secourus, d'être mieux identifiés par La Poste, par les livreurs et d'avoir un accès plus rapide à la fibre notamment. Il s'agit donc de dénommer les voies, de numéroter les maisons et terrains constructibles. Aujourd'hui certaines rues ou chemins ne sont pas dénommés. Suite et conformément aux réunions de travail qui ont eu lieu à ce sujet, M le Maire propose d'attribuer les noms suivants en les situant géographiquement : A Fa, impasse de l'ombre Chemin de Bouich, Cami de la Capelle ; entre Fa et Rouvenac, route de Rouvenac ; à Rouvenac, Chemin de

Carbounières, Route de St Jean (au niveau de la Tuilerie), chemin du Pech, rue des Troubadours. M le Maire propose de conserver le nom « rue de la mairie » à Rouvenac là où elle se situe aujourd'hui pour éviter des complications administratives aux habitants (même si l'entrée de la mairie se situe sur une autre voie). G Bennavil pense qu'il serait préférable de dénommer cette rue car elle ne correspondrait plus aujourd'hui à la réalité du terrain. Pour éviter les confusions notamment pour La Poste, M le Maire propose qu'une information soit placée à l'ancienne entrée du bâtiment « rue de la mairie » indiquant l'accès de la mairie actuelle. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé moins une voix.

- Délégation de Service Public pour le Café de Fa.

M le Maire rappelle qu'une réunion de travail a eu lieu à Rouvenac le 19 juin pour travailler en amont le contenu du document « Délégation de Service Public »(DSP) pour le Café de Fa. Il s'agit d'un contrat qui va nous lier à M Thomas Salles et Mme Frédérique Januskiewicz, les preneurs auxquels nous avons décidé de confier la gestion et l'animation du Café de Fa depuis leur recrutement en mars. Cette gestion concerne l'activité café/ restaurant/ épicerie /multiservices, avec licence IV. M le Maire fait lecture point par point du contrat : objet de la délégation de service public, l'ensemble du cadre délégué avec les espaces, les offres attendues, la durée de la DSP, les conditions de résiliation, la nomination de la DSP, le loyer mensuel fixé à 700€ qui pourra être révisé tous les 3 ans, l'état descriptif des équipements mis à disposition des preneurs et équipement à charge des preneurs, gestion de l'établissement et capacité d'accueil. Avant d'en débattre, M le Maire ajoute que les travaux au Café de Fa avancent bien et qu'ils devraient être achevés au 10 Août. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote la Délégation de Service Public pour le Café de Fa telle que décrite. Approuvée à l'unanimité.

- Recrutement d'un agent d'entretien

M le Maire rappelle que l'agent d'entretien actuel, Mme Jessica Salva, assure l'entretien de l'école, des locaux de nos mairies et de nos foyers de Fa et de Rouvenac. M le Maire la remercie pour son travail et son sérieux.

Cette dernière a fait savoir à son employeur, Emploi et Partage et à nous-mêmes qu'elle souhaitait, au terme de son contrat, arrêter son activité en septembre de cette année. Aussi, M le Maire propose de créer un emploi d'agent d'entretien dans le grade d'adjoint technique territorial, de catégorie C à temps non complet et pour une durée hebdomadaire de 11Heures, annualisé. Il s'agit d'un poste en CDD pour une durée de 3 ans renouvelable. Ce recrutement se fera dans le cadre d'une procédure administrative prévue pour les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels. Il est nécessaire à cette occasion de former une commission de recrutement. M le Maire propose de la fixer le mardi 27 Août à 11h, C. Schreys, S. Favry et G. Comte sont d'accord pour y participer. Il est rappelé que les utilisateurs des foyers de Rouvenac et de Fa et les associations doivent être attentifs collectivement à l'état dans lequel ils laissent les locaux après usage par respect des autres et de l'agent d'entretien. Après en avoir débattu, M le Maire soumet au vote la question du recrutement d'un agent d'entretien dans les conditions citées. Approuvé à l'unanimité.

- Questions diverses

- Le Maire fait lecture aux membres du Conseil de la lettre officielle de démission de Stanislas Maniak adressée aux élus et aux agents. M Maniak a œuvré durant 16 ans pour la commune et durant 10 années aux côtés de Anthony Chanaud ; ce dernier le remercie une nouvelle fois pour son engagement durant toutes ces années. Cette démission prendra effet le 31 août. Marie Frémont demande comment seront réparties les responsabilités qui incombent jusqu'à présent à Stanislas Maniak. M le Maire précise que Didier Malet, conseiller municipal le remplacera. Dans cette perspective, depuis plusieurs semaines, il collabore régulièrement avec lui pour un passage de relais dans de bonnes conditions optimales. Il aurait pour charge principale les dossiers « travaux de la commune » ainsi que celui de l'eau. Romane Aveilha pourrait prendre en charge les dossiers de demandes de subventions et Christophe Audouin pourrait gérer l'eau de la commune au quotidien (fuites éventuelles – qualité de l'eau, etc...). Afin d'assurer au mieux cette transition et préciser le rôle de chacun à court terme, M le Maire propose, en accord avec M Maniak une réunion de travail entre élus et agents de la commune concernés le jeudi 8 août à 11H.

- Marché des producteurs à Fa.

Suite à l'accord passé entre la commune, Christophe Orain et Elodie Defour pour la mise en place d'un marché de producteurs sous la Batteuse de Fa le mercredi de 17h à 19h, plusieurs exposants ont postulé qui devront passer une convention avec la mairie. M. le Maire en énumère la liste et demande l'avis du conseil :

Yacob Meyer-Eltz : Maraîchage / transformation alimentaire ; Ramouncho Capdevielle : Crêpes ; Cyril Vuillermoz : Fromages et yaourts de brebis ; Hans Anderson : Maraîchage ; Sarah : Vin et bière naturels en bouteille ; Caroline Leten : Viande / Jus de fruits ; Baptiste Reubieuzé : Pain / Boulangerie ; Cédric Cros : Volailles / Œufs ; Aimer Aude : compositions florales ou cueillettes saisonnières ; Elodie Defour : Gâteaux. Il est possible qu'une personne

supplémentaire s'ajoute à cette liste. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette liste proposée. Une carte de droit de place moyennant une cotisation annuelle de 50 euros leur sera fournie.

- Une personne qui projette d'organiser une fête au Moulin du Trou a souhaité emprunter des tables et des chaises de la commune. Il a été orienté vers la mairie de St Jean de Paracol dont elle dépend.

- Don pour l'Euro symbolique de la maison de M. Paul Fournier à la commune.

M. le Maire informe le conseil que M. André Laffitte, héritier de la maison de M. Paul Fournier à Rouvenac comprenant également une grange et un jardinet, souhaiterait en faire don à la commune pour l'euro symbolique. Après que M le Maire se soit rendu sur place avec un maçon que le toit et la charpente sont encore sains, le conseil donne son accord pour que la commune accepte ce don qui devra faire l'objet d'une délibération.

- Travaux de la maison place St Barthélémy à Rouvenac

Les travaux de réfection totale de toiture réalisés par l'entreprise Mathieu Chiffre sur la maison située place S Barthélémy à Rouvenac sont désormais terminés. Travail accompli avec rapidité et professionnalisme.

- Les Sauzils : Chemin dégradé et robinet communal à déplacer

Philippe Deguelle signale qu'à Sauzils, le chemin après la station d'épuration se dégrade de plus en plus. M le Maire propose de demander à un maçon de cimenter un « esouladou ».

L'emplacement actuel du robinet communal posant problème, il est décidé de le déplacer par un robinet à clé afin de pouvoir continuer à arroser les fleurs de la commune.

- Repas du 14 juillet à Fa

Geneviève Comte informe le conseil du repas républicain qui se déroulera le 14 juillet 2024 organisé en partenariat avec l'association La Clé de Fa et auquel toute la population est conviée.

- AG du Moulin de Galié

Geneviève Comte fait un résumé de l'AG qui s'est tenue le 22 juin à Rouvenac, les membres du bureau sont reconduits. La Présidente de l'association, Anne Avignon, a pris les contacts nécessaires pour les études préalables auprès du géomètre et de l'architecte. L'association ayant été reconnue d'intérêt général par la DGFIP, un appel aux dons sera lancé pour permettre de faire face à la totalité des frais à engager sur cette première phase.

- Alain Esperce signale la présence de remorques encombrantes sur la voie publique à Rouvenac à côté des bornes de tri. Le nécessaire sera fait pour voir les propriétaires.

La séance est levée à 23h00.

Vu pour être affichée le 17 juillet 2024 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 Du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Anthony CHANAUD

